



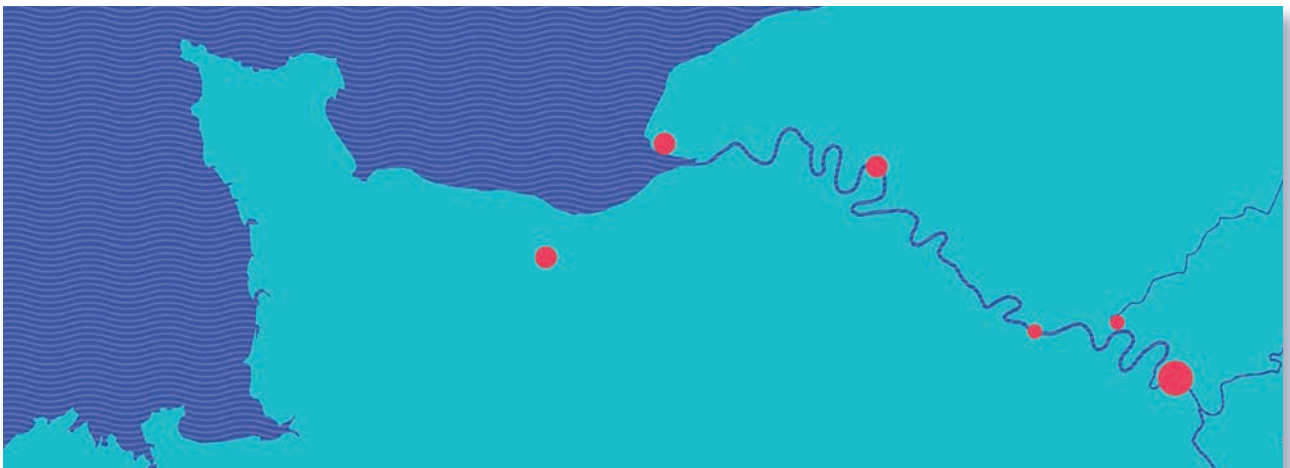
**Charte de coopération
Des six agences d'urbanisme
De la « Vallée de la Seine »**

COOPÉRATION DES AGENCES D'URBANISME
APUR - AUCAME - AUDAS - AURBSE - AURH - IAU IDF

Août 2014

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
1. LES AGENCES D'URBANISME	7
Les six agences d'urbanisme de la « Vallée de la Seine »	10
Un engagement commun pour le développement de la Vallée de la Seine	11
2. LA CHARTE	13
Les enjeux du développement de la Vallée de la Seine	14
Quatre années de partenariat encouragé par les décideurs de « la Vallée de la Seine »	15

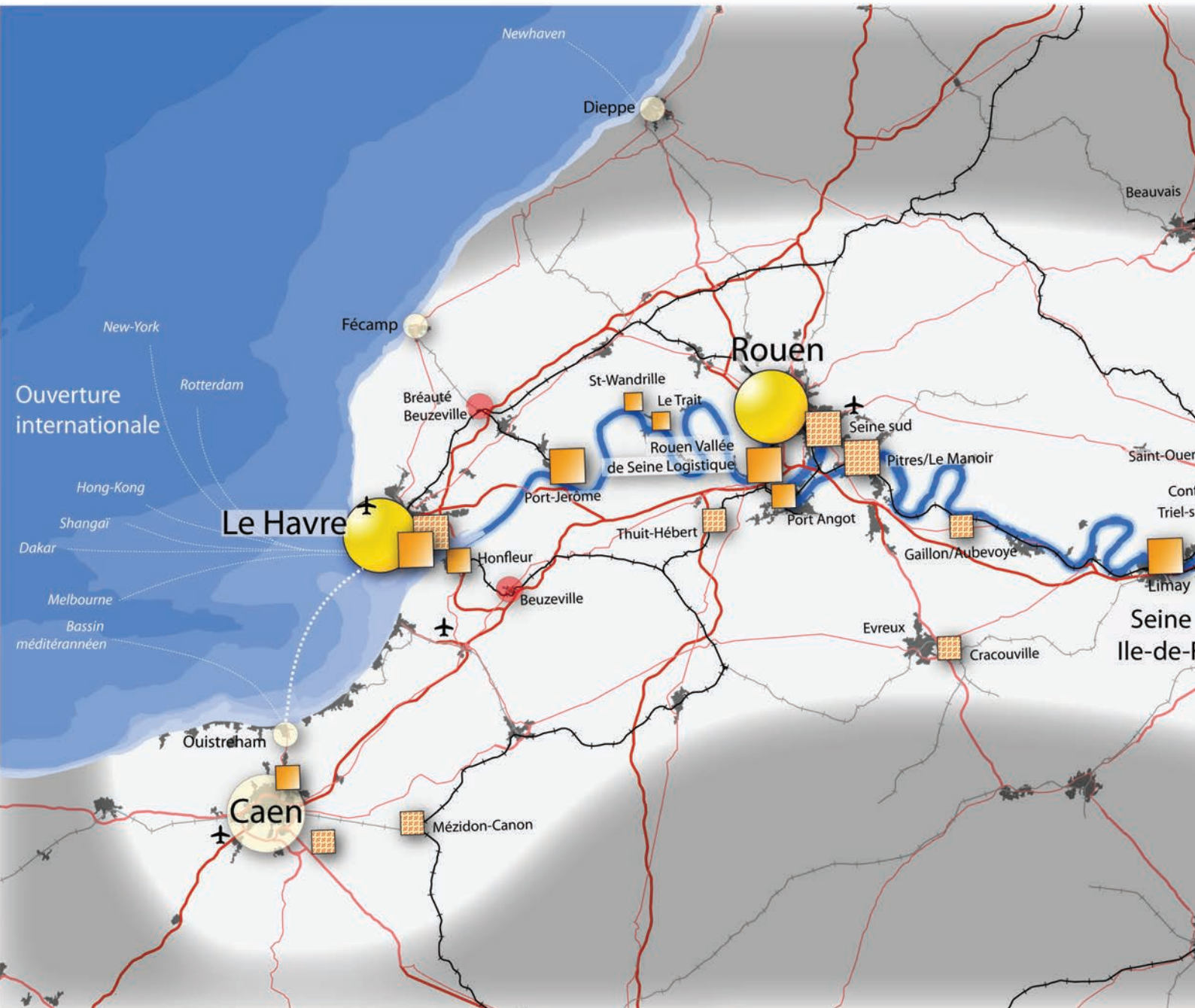


Directeurs de Publication :

Dominique Alba, Patrice Duny, Jean-Christophe Rigal, Laurent Moreno, Dominique Dhervillez, Valérie Mancret-Taylor

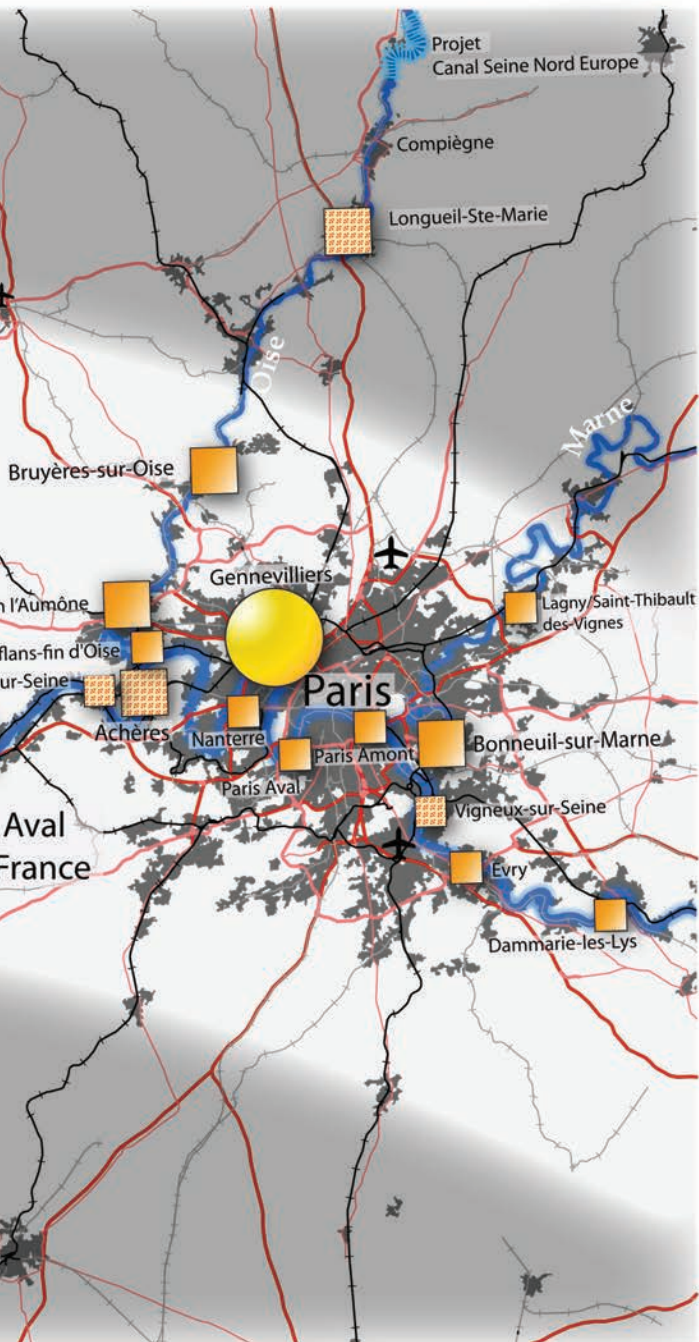
Publication réalisée par : les équipes des six agences d'urbanisme

Maquette & mise en page : AUCAME 2014



- Légende :**
- Les 3 grands ports
 - Autoroutes
 - Voies ferrées structurantes pour le transport de fret
 - Liaisons maritimes
 - Autres ports maritimes
 - Voies rapides (de type autoroute)
 - Autres voies ferrées
 - Réseau fluvial à grand gabarit
 - Ports/plateformes mult...
 - Autres routes structurantes
 - Ligne de cabotage
 - Projet de canal Seine Nord Europe
 - Plateformes multimod...
 - Sites à l'étude

SEINE GATEWAY®



Infrastructures existantes
Infrastructures projetées

0 5 10 20 Km
(c)IGN - Route500 - 2010
(r)AURH (LA - 03/2011 - MAJ 08/2011)

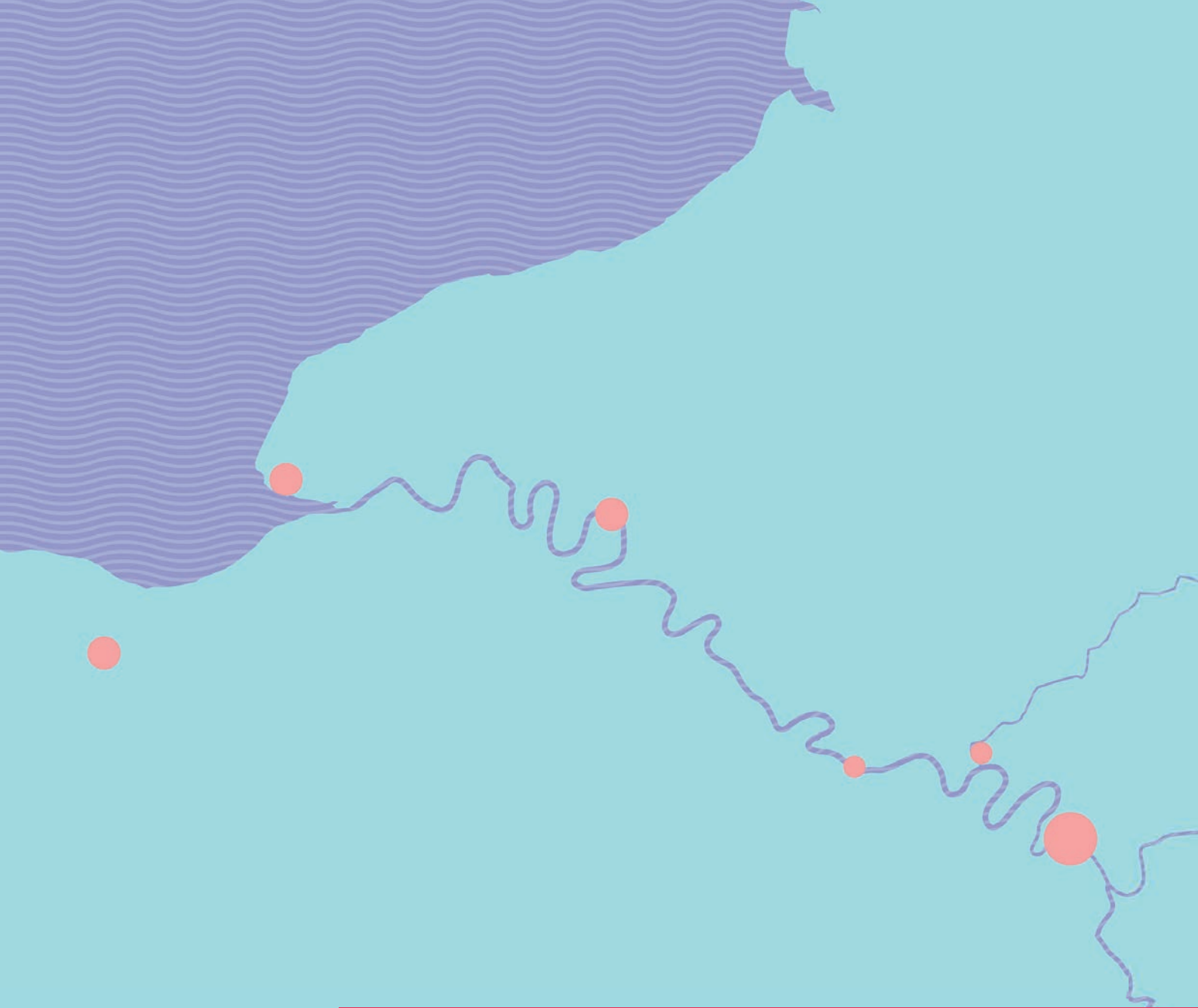


Dans la continuité des réflexions sur le « Grand Paris » et à l'initiative des villes et agglomérations du Havre, de Paris et de Rouen auxquelles se sont rapidement associés l'agglomération de Caen et le territoire de la Seine-Aval en Île-de-France, un travail partenarial intense a permis de faire émerger une véritable ambition collective pour développer et aménager la Vallée de la Seine, afin d'ouvrir davantage la « ville-monde » de Paris vers la mer. La volonté commune des territoires de réfléchir et d'agir ensemble au développement durable de la Vallée de la Seine a suscité de nombreuses rencontres entre acteurs des trois régions.

C'est en effet sur cet espace stratégique « Paris Seine Normandie » que se joue une partie importante de l'avenir de notre pays, à travers l'amélioration de l'offre portuaire et logistique, autour des mutations et du renouveau industriels, et au travers de l'organisation d'un grand bassin de vie performant, à l'identité affirmée. Dans ce contexte, la réalisation de grands projets et de grandes infrastructures est apparue comme essentielle pour l'avenir du territoire, en premier lieu la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN). Le rapport au premier ministre remis par Antoine Rufenacht, Commissaire Général au Développement de la Vallée de la Seine, en Février 2012 a synthétisé ces ambitions.

Depuis 2010, les six agences d'urbanisme de ce vaste territoire (APUR, AUCAME, AUDAS, AURBSE, AURH et IAU-IdF) ont engagé un partenariat actif et régulier qui a largement alimenté la réflexion des différents acteurs concernés, en s'investissant notamment dans la préparation des quatre colloques qui ont ponctué cette phase intense de travail collectif.





1. LES AGENCES D'URBANISME





*Péniches sur la Seine à Paris entre le bois de Boulogne et Suresnes,
La Défense à l'horizon _ ©Pline*

Les agences d'urbanisme sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale et urbaine, inscrits dans la durée. Elles sont constituées sous formes d'associations, dans lesquelles les collectivités locales, l'État et les acteurs de l'aménagement et du développement local sont réunis. Les missions des agences sont définies par l'article L121-3 du Code de l'urbanisme.

Dans la Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), les missions des agences d'urbanisme sont confortées et précisées :

- Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale ;
- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils de développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

L'État soutient les agences d'urbanisme depuis leur origine. Partenaires privilégiés du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires en tant qu'outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires, les agences d'urbanisme jouent un rôle moteur dans la promotion et la mise en œuvre des dispositions du Grenelle de l'Environnement et du nouveau cadre législatif mis en place.

Les agences d'urbanisme s'efforcent en effet, dans leurs travaux et leurs projets, d'articuler les échelles, de marier les disciplines et de combiner les approches, au plus près des exigences de transversalité du développement durable, dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale.

LES SIX AGENCES D'URBANISME DE LA « VALLÉE DE LA SEINE »



L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) a été créé en 1967 par le Conseil de Paris. Son

territoire d'étude est principalement Paris et sa métropole et couvre une population de 6,7 millions d'habitants. En 2014, l'Apur compte 80 collaborateurs pour un budget annuel d'environ 8,9 millions d'euros.



L'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE)

a été créée en 2009. Son territoire d'étude s'étend autour de l'agglomération de Rouen, sur une partie

des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, et couvre une population proche de 650 000 habitants. En 2014, l'AURBSE compte 12 collaborateurs pour un budget d'environ 1 million d'euros.



L'Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME) a été créée

en 2005. Son territoire d'étude est constitué par l'agglomération de Caen et sa métropole, soit une population de l'ordre de 350 000 habitants. En 2014, l'AUCAME compte 12 collaborateurs pour

un budget légèrement supérieur à 1 million d'euros.



L'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH) a été créée en

1974 à partir d'une structure pré-existante fondée

en 1965. Depuis 2002, son territoire d'étude s'étend sur « l'Estuaire de la Seine », espace composé de cinq pays répartis de part et d'autre de la Seine, sur les deux régions Haute et Basse-Normandie et sur trois départements (Seine-Maritime, Eure et Calvados), pour une population d'environ 614 000 habitants. En 2014, l'AURH compte 26 collaborateurs et dispose d'un budget d'un peu plus de 2,6 millions d'euros.



L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval (AUDAS) a été

créée en 2006 avec la mise en œuvre de l'Opération d'intérêt national Seine Aval et par transformation

de l'Agence d'Urbanisme du Mantois fondée en 1972. Son territoire d'intervention, qui rassemble près de 400 000 habitants, s'étend sur la vallée de la Seine yvelinoise, d'Achères/Conflans-Sainte-Honorine à l'est à Bonnières-sur-Seine à l'ouest. En 2014, l'AUDAS compte 21 collaborateurs pour un budget annuel d'1,5 million d'euros.



Fondation d'utilité publique, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France (IAU-IdF)

a été créé par décret du Ministre de l'Équipement en date du 4 mai 1960. Son territoire d'étude est l'Île-de-France, soit une population couverte de près de 12 millions d'habitants. Il soutient également

les réflexions inter-régionales relatives au Bassin parisien.

En 2014, l'IAU-IdF compte 211 collaborateurs pour un budget de 27,3 millions d'euros.

UN ENGAGEMENT COMMUN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE LA SEINE

Après le colloque inaugural « Seine d'Avenir » organisé au Havre le 4 mai 2010, les trois agences d'urbanisme du Havre (AURH), de Rouen (AURBSE) et de Paris (APUR) qui avaient participé à sa préparation ont suscité un partenariat avec les trois autres agences d'urbanisme du territoire, l'Île-de-France (IAU-IdF), Seine-Aval Île-de-France (AUDAS) et Caen (AUCAME).

La mise en place de ce partenariat visait à répondre à l'invitation figurant dans la Déclaration finale du Colloque du Havre qui demandait aux agences d'urbanisme de « proposer ensemble les modalités de ce travail partenarial ».

Dans le cadre de la mission qui leur était ainsi confiée, la coopération des agences d'urbanisme a engagé un travail partenarial qui a permis d'identifier quatre thèmes stratégiques pour l'avenir du territoire : « économie », « enseignement supérieur – recherche », « tourisme, culture, paysage et patrimoine » et « transports et mobilités ». Issus de l'observation des agences, ces quatre thèmes, ont été développés dans le premier document commun des agences : « Paris, Rouen, le Havre – Axe Seine : les données essentielles » publié à l'occasion du Colloque organisé par la CREA qui s'est tenu à Rouen le 23 mai 2011.

Parallèlement, tout ou partie des six agences ont diligenté et cofinancé des études destinées à approfondir des sujets ou concepts avec les prestataires suivants :

- OCDE : « Compétitivité des villes portuaires : le cas de l'Axe Seine (Le Havre, Rouen, Paris, Caen) » ;
- INSEE Haute Normandie : « Panorama économique de l'espace Paris Seine Normandie » ;
- CRITT/APSOLU : « Préfiguration du Gateway de la Seine et éléments clés de mise en œuvre ».

L'ensemble de ces travaux et réflexions a notamment contribué à enrichir le rapport au Premier Ministre remis par Antoine RUFENACHT, commissaire général au développement de la Vallée de la Seine, en février 2012.

Ce travail partenarial s'est intensifié au cours de cette même année 2012, dans le cadre de la préparation et de l'animation des trois ateliers — « construire un système portuaire et logistique pour renforcer les dynamiques territoriales », « réindustrialiser la Vallée de la

Seine : à nouveau l'industrie, une industrie nouvelle », et « développer un espace à haut niveau d'attractivité : tourisme, tertiaire, qualité de vie » — organisés préalablement au colloque qui s'est tenu à Paris le 22 novembre 2012.

En vue de ce colloque, la coopération des six agences d'urbanisme a conduit à publier un deuxième document commun : « Axe Seine : une vision partagée » qui présente, outre les actes des ateliers, une synthèse des travaux conduits entre 2009 et 2012 et une cartographie du territoire et des projets.

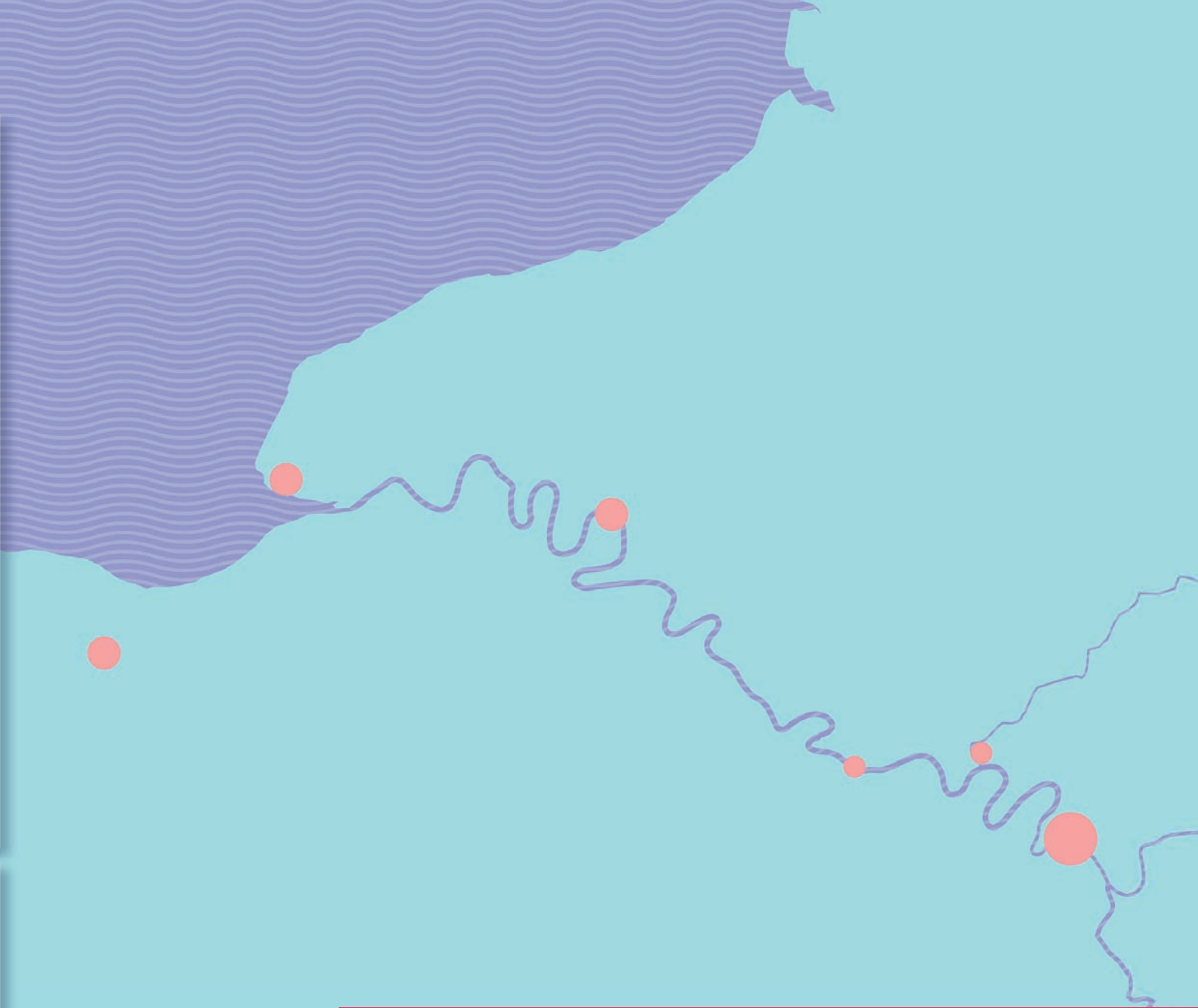
Enfin, avec la nomination de François PHILIZOT au poste de Délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine le 22 avril 2013, une nouvelle impulsion au projet s'est concrétisée par l'installation d'une nouvelle gouvernance chargée d'élaborer un « schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la Vallée de la Seine ». Celui-ci servira de cadre, en 2014, pour négocier un Contrat de Projet Interrégional État-Région (CPIER) à l'échelle du territoire. La coopération des agences d'urbanisme a su de nouveau se mobiliser à l'automne 2013 pour produire, en un temps record, le document « recherche & innovation : le regard des agences d'urbanisme » diffusé lors du colloque thématique « Recherche & Innovation, un levier pour le développement de la vallée de la Seine » organisé à Caen, le 13 décembre 2013, par la Communauté d'agglomération Caen la mer.



Le centre reconstruit du Havre
©Patrice Le Bris



Les Mureaux ©AUDAS



2. LA CHARTE

LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE LA SEINE

Du fait de son impact prévisible sur l'aménagement des territoires traversés ou connectables, le projet ferroviaire de « Ligne Nouvelle Paris-Normandie » (LNPN) est incontestablement le premier ressort de la dynamique « Vallée de la Seine ». Stratégique pour les territoires respectifs des six agences d'urbanisme, ce projet de grande envergure constitue un enjeu majeur de coopération interterritoriale à l'échelle de Paris Seine Normandie et suppose la mise en œuvre d'une démarche prospective collective.

La constitution progressive du « Seine Gateway® » et son articulation économique entre le système portuaire du bassin de la Seine et du littoral normand, fédéré autour d'HAROPA, et l'hinterland formé par les trois régions Île-de-France, Haute et Basse-Normandie, constituent des enjeux stratégiques d'importance nationale.

La question de l'articulation entre la recherche, l'innovation et les activités industrielles a été identifiée comme un levier essentiel pour garantir un développement économique durable de ce vaste territoire. Il s'agit en particulier de promouvoir le biomédical, le numérique, la mobilité électrique, le recyclage, l'éco-construction, les technologies nécessaires à la transition énergétique et, plus largement, à l'émergence d'une économie décarbonnée.

La qualité remarquable des territoires en termes de biodiversité, de paysages et de ressources patrimoniales et culturelles doit être protégée et valorisée pour garantir l'attractivité à long-terme de la Vallée de la Seine, notamment sur le plan touristique.

Les villes et les agglomérations ont en particulier un rôle crucial à jouer dans la promotion d'une nouvelle urbanité, en favorisant notamment leur dialogue avec le fleuve et la mer, en faisant résolument entrer la nature en ville, en organisant de nouvelles manières de se déplacer et en aménageant les espaces bâtis dans un souci de mixité, de sociabilité et de qualité des espaces.



QUATRE ANNÉES DE PARTENARIAT ENCOURAGÉ PAR LES DÉCIDEURS DE « LA VALLÉE DE LA SEINE »

Déclaration finale du colloque inaugural du Havre, le 4 mai 2010 :

« Considérant que le colloque « Une Seine d'Avenir » constitue la première étape d'une démarche commune, les signataires conviennent de se réunir à Rouen, siège de la CREA, pour poursuivre leur réflexion sur le projet de développement de l'Axe Seine, **et demandent à leurs agences d'urbanisme de leur proposer ensemble les modalités de ce travail partenarial** ».



Déclaration finale du colloque de la CREA à Rouen, le 23 mai 2011 :

« Après Le Havre en 2010 et Rouen en 2011, les signataires conviennent de poursuivre la démarche collective et de continuer à fédérer les collectivités **notamment par le travail partenarial, déjà engagé, des agences d'urbanisme**. Paris est prêt à accueillir le débat en 2012 ».



Déclaration finale du colloque de Paris, le 22 novembre 2012 :

Les signataires « sont déterminés à s'associer au sein d'une conférence interterritoriale rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire, sur la base de l'adhésion volontaire ; s'engagent à élaborer en commun un plan stratégique attaché aux priorités définies ci-dessus, **en s'appuyant notamment sur les travaux des agences d'urbanisme** et de développement ; étudient avec le législateur les outils réglementaires appropriés à l'ambition de ce projet national ».



Résolution finale du colloque de Caen, le 13 décembre 2013 :

« Par ailleurs, les signataires s'engagent à **soutenir le renforcement du partenariat des Agences d'Urbanisme afin d'assurer le suivi des dynamiques territoriales, d'alimenter et de susciter la réflexion entre acteurs pour construire une vision prospective partagée de l'avenir du territoire de la Vallée de la Seine** ».



2. LA CHARTE

Les six agences d'urbanisme, lieux de dialogue et de partenariats privilégiés entre acteurs agissant sur les territoires, considérant :

- L'intérêt suscité par leur travail partenarial auprès de l'ensemble des acteurs du développement de la Vallée de la Seine ;
- Le dernier alinéa de la résolution finale du colloque de Caen du 13 décembre 2013 indiquant que « *les signataires s'engagent à soutenir le renforcement du partenariat des Agences d'Urbanisme afin d'assurer le suivi des dynamiques territoriales, d'alimenter et de susciter la réflexion entre acteurs pour construire une vision prospective partagée de l'avenir du territoire de la Vallée de la Seine* » ;
- L'intérêt porté aux travaux des agences par le Délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine affirmé lors de deux réunions qui se sont tenues le 20 octobre 2013 à l'Hôtel Matignon à Paris et le 13 décembre 2013 dans les locaux de l'AUCAME à Caen ;
- L'importance stratégique, régionale, interterritoriale et nationale des enjeux d'aménagement et de développement de l'espace Paris Seine Normandie identifiés par les travaux du partenariat des agences ;
- La qualité et la productivité de leur partenariat qui se développe depuis quatre ans, mais aussi la qualité des relations humaines entre les directeurs et leurs équipes malgré la disparité des agences en termes de territoire, d'effectifs et de moyens ;

Décident de donner un cadre formel à la poursuite de leur coopération en convenant des dispositions qui suivent.

Article 1. Principe

L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), l'Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME), l'Agence d'Urbanisme et de Développement Seine Aval (AUDAS), l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE), l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH) et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU-IdF) décident de conforter leur coopération engagée en 2010 et de constituer un réseau d'ingénierie pérenne au sein de l'espace Paris Seine Normandie.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 121-3 du code de l'urbanisme qui définissent les missions des agences d'urbanisme et répond aux principes énoncés en 2005 par les Présidents des agences d'urbanisme membres de la FNAU dans le « Manifeste de Grenoble »

Article 2. Objectifs du travail partenarial

Les six agences décident de coopérer afin de répondre aux cinq objectifs suivants :

- Développer une connaissance et une expertise communes pour alimenter et susciter la réflexion entre

acteurs afin de construire une vision prospective partagée de l'avenir du territoire de Paris Seine Normandie ;

- Mobiliser l'expertise en appui des dynamiques de projets vecteurs de développement des territoires ;
- Répondre collectivement aux sollicitations des acteurs du développement de la Vallée de la Seine, membres des agences ;
- Être chacune dans leur territoire respectif un acteur ressource sur le projet de développement et d'aménagement de la Vallée de la Seine et en assurer la meilleure appropriation possible ;
- Participer à l'organisation d'une rencontre annuelle en lien avec la ou les collectivités organisatrices pour faire vivre le partenariat, promouvoir une culture commune et amplifier la dynamique Paris Seine Normandie à l'échelle de ce grand territoire.

Article 3. Définition des modalités du travail collectif

Un programme de travail collectif est défini d'un commun accord pour une durée de trois années approuvé par les instances de chaque agence. Il précise la nature des actions à conduire et, le cas échéant, les documents à produire en commun.

Les agences s'engagent à définir dans les meilleurs délais une identité graphique propre au partenariat, à respecter les règles déontologiques inhérentes aux métiers des agences et à valoriser le travail des équipes.

Article 4. Organisation du partenariat

Chaque année, une agence est désignée d'un commun accord pour assurer le pilotage du réseau ainsi constitué.

Le Directeur de l'agence « pilote » prend en charge le secrétariat du réseau et organise le travail collectif de l'année défini en commun.

Il organise également, après accord des cinq autres agences, le travail collectif destiné à répondre aux sollicitations éventuelles des acteurs de la Vallée de la Seine, membres des agences.

L'agence qui assure le pilotage se charge, en accord avec les cinq autres agences, de représenter le réseau dans toutes les instances (colloques, séminaires...) permettant de valoriser les travaux issus du partenariat.

Les cinq autres agences s'engagent à :

- Répondre, dans les meilleurs délais, à toutes les questions et sollicitations du Directeur de l'agence « pilote » ;
- Participer, en tant que de besoin, aux réunions que nécessite le travail collectif prévu pour l'année ;
- Participer aux travaux collectifs résultant d'une sollicitation des membres des agences ;

- Faire figurer le partenariat des six agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine dans leur programme de travail annuel.

Article 5. Développer une expertise et un socle de connaissances communs.

Les six agences décident de partager leur ingénierie et de mutualiser leurs données et connaissances selon des modalités à définir d'un commun accord.

Dans cette optique, elles pourront :

- Favoriser les échanges de données entre agences selon des modalités techniques qui seront définies en commun ;
- Réaliser conjointement des études inscrites dans les programmes de travail partenariaux sur la base de méthodologies communes définies collectivement ;
- Commander et cofinancer, le cas échéant, des études spécifiques intéressant les agences partenaires ;
- Réaliser, à échéance régulière, un document de référence des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine, analysant et cartographiant une série d'indicateurs définis collectivement et permettant de mesurer à terme les effets des actions et projets engagés.

Article 6. Répondre collectivement aux sollicitations des acteurs membres des agences

Dès lors que la demande leur en est faite, et avec l'accord de leurs instances respectives, les six agences s'engagent à participer aux travaux et manifestations d'intérêt interrégional, en particulier :

- Les colloques organisés par la gouvernance du développement de la Vallée de la Seine ;
- Les travaux et réflexions conduits dans le cadre des études relatives au projet ferroviaire de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) ;

- Les travaux et réflexions en lien avec le projet de développement et d'aménagement de la Vallée de la Seine et notamment ceux initiés par la Délégation interministérielle au développement de la Vallée de la Seine.

Article 7. Organiser une rencontre annuelle pour faire vivre le partenariat et promouvoir une culture commune

L'agence qui assure le pilotage du réseau organise et mobilise le financement pour une « Rencontre annuelle des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine », sur un thème défini d'un commun accord.

Cette rencontre est ouverte aux membres, partenaires et équipes techniques des agences du réseau.

L'agence « pilote » se charge de la maîtrise d'œuvre de la publication du document commun et en assume financièrement l'édition en un nombre d'exemplaires défini d'un commun accord.

Les cinq autres agences s'engagent à participer, en tant que de besoin :


- Aux réunions que nécessite le travail collectif, en particulier pour préparer la rencontre ;
- À l'élaboration, la rédaction et l'illustration du document commun de l'année ;
- À la rencontre annuelle.

Cependant, si un colloque « Vallée de la Seine » est organisé, celui-ci se substituera *ipso facto* à la rencontre annuelle des agences.

Si, dans ce cas, le lieu du colloque se tient sur le périmètre de l'une des agences du partenariat, celle-ci assurera automatiquement le pilotage du réseau durant toute l'année où doit se dérouler ce colloque.

FRANÇOISE GUILLOTIN

PRÉSIDENTE
DE L'AGENCE D'URBANISME DE ROUEN
ET DES BOUCLES DE SEINE ET EURE
(AURBSE)



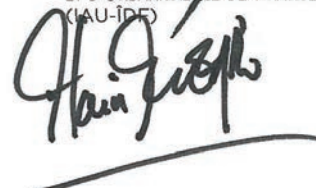
CLAUDE DARGENT

PRÉSIDENT
DE L'ATELIER PARIEN D'URBANISME
(APUR)



JEAN-PAUL HUCHON

PRÉSIDENT
DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME ÎLE-DE-FRANCE
(IAU-IDF)



HUGUES RIBAUT

PRÉSIDENT
DE L'AGENCE D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DE LA SEINE AVANT
(AUDAS)




EDOUARD PHILIPPE

PRÉSIDENT
DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION
DU HAVRE ET DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
(AURH)



SONIA DE LA PROVÔTÉ

PRÉSIDENTE
DE L'AGENCE D'URBANISME
DE CAEN-MÉTROPOLE
(AUCAME)







APUR - Atelier parisien d'urbanisme

17, boulevard Morland
75004 PARIS
Tél. : 01 42 76 22 58
Site Internet : www.apur.org



AUCAME - Agence d'urbanisme de Caen-Métropole

19 avenue Pierre Mendès France
14000 CAEN
Tél. : 02 31 86 94 00
Site Internet : www.aucame.fr



AUDAS - Agence d'urbanisme et de développement de la Seine Aval

ZAE des chevries, rue des chevries
Immeuble Autoneum
78410 AUBERGENVILLE
Tél. : 01.30.04.04.30
Site Internet : www.audas.fr



AURBSE - Agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure

101, Bd de l'Europe - CS 30220
76004 ROUEN Cedex 1
Tél. : 02.35.07.04.96
Site Internet : www.aurbse.org



AURH - Agence d'urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine

4 quai Guillaume Le Testu
76063 LE HAVRE cedex
Tél. : 02 35 42 17 88
Site Internet : www.aurh.fr



IAU - Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France

15, rue Falguière
75740 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 77 49 77 49
Site Internet : www.iau-idf.fr